



Nulle part
ailleurs...

BARÈME D'HONORAIRES
en vigueur à compter du 01/01/2025

- Vente Appartement, maison, garage, parking et cave :

Jusqu'à :	49 999,00 €	10,00 % TTC
A partir de :	50 000,00 €	9,00 % TTC
	75 000,00 €	8,50 % TTC
	100 000,00 €	8,00 % TTC
	125 000,00 €	7,00 % TTC
	150 000,00 €	6,50 % TTC
	175 000,00 €	6,00 % TTC
	200 000,00 €	5,50 % TTC
	250 000,00 €	5,00 % TTC
	300 000,00 €	4,50 % TTC
	500 000,00 €	4,25 % TTC
	1 000 000,00 €	4,00 % TTC
	2 000 000,00 €	3,75 % TTC

- Vente d'immeuble en bloc : 6,00 % TTC du prix de vente
- Vente de terrain à bâtir : 6,00 % TTC du prix de vente
- Prestations à la carte : (**sans projet de vente et hors mandat**)

Avis de valeur	Gratuit
Etude comparative de marché	150,00 € TTC
Reportage photo HDR	150,00 € TTC
Visite virtuelle	200,00 € TTC
Virtual home staging	150,00 € TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf stipulation contraire du mandat).

Le pourcentage d'honoraire s'applique sur le prix de vente net et non pas sur le prix net vendeur conformément à l'arrêté JORF n°0015 du 10 janvier 2017.

Aucun honoraire et aucun frais ne sont dus avant la conclusion d'un contrat de vente.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.